SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JANVIER 2014 À 19 h 30

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2684e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 7 janvier 2014**, à 19 h 30 à laquelle sont présents messieurs les conseillers Robert Porlier, Réjean Guillet, Mario Larochelle, Robert Marshall, Mario Larochelle et madame la conseillère Sylvie Ménard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jacques Viens qui procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, est également présent.

Renonciation à l'avis de convocation

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité assiste à la séance, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut donc être invoqué.

2014-01-06 **Ouverture de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Robert Porlier et **RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-07 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour tel que présenté.

- Ouverture de la séance extraordinaire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JANVIER 2014 À 19 h 30

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption des comptes à payer en date du 7 janvier 2014
- Période de questions relatives aux points de l'ordre du jour
- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-01-08 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du 7 janvier 2014**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2013 et 2014;

ATTENDU QUE conformément au règlement 522-2010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'approuver les listes des comptes fournisseurs déposées en date du 7 janvier 2014 pour la somme totale de 80 883,84 $ à même le budget 2013 et la somme totale de 12 251,24$ à même le budget 2014 et d'autoriser leur paiement.

QUE les dépenses relatives aux règlements d'emprunt soient imputées aux postes prévus à cet effet.

QUE ce montant inclut entre autres les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville, les salaires et avantages des élus, des pompiers et employés municipaux ainsi que d'autres frais d'opération pour les mois d'octobre à décembre 2013 pour un total de 319 175,65 $.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 522-2010, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Période de questions

Aucune question

~~2014-01-05~~ **Levée de l'assemblée**

2014-01-09 Il est proposé par madame Sylvie Ménard et **RÉSOLU** que la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit et est levée à 19 h 35.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Jacques Viens	Monsieur Daniel-Éric St-Onge
Maire	Directeur général